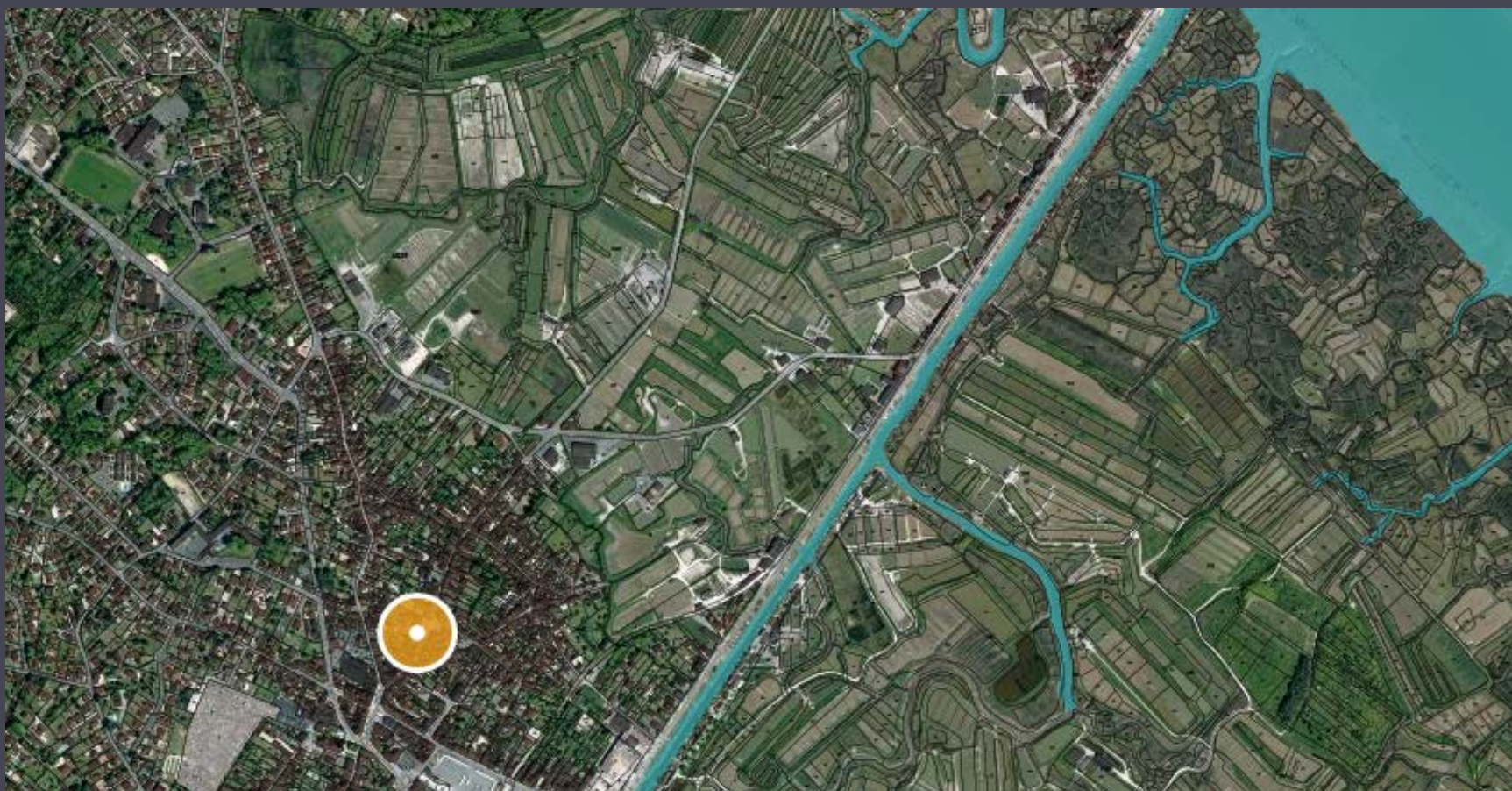


Extension du port-chenal de l'Atelier à La Tremblade

Réunion d'information du lundi 11 mars 2019



Ordre du jour

- ▶ Origine et objectifs du projet
- ▶ Présentation générale et description des travaux
- ▶ Impacts sur l'économie locale et l'environnement
- ▶ Les questions les plus fréquentes
- ▶ Les prochains rendez-vous





Intervention de Laurence OSTA AMIGO

Maire de La Tremblade – Ronce les Bains

Intervention de Laurence OSTA AMIGO

Maire de La Tremblade - Ronce les Bains

J'ai le plaisir de vous accueillir à l'occasion de cette réunion publique dédiée à la présentation du projet d'extension du port chenal en centre-ville.

Vous le savez le projet d'extension du port Chenal date des années 2000 et il a été initié par la commune de La Tremblade. La loi NOTRe est venue modifier la répartition des compétences entre les collectivités et leurs établissements publics. Plusieurs domaines ont été impactés dont le tourisme, la gestion portuaire et le développement économique. Aujourd'hui, c'est la CARA qui a en charge la réalisation du nouveau bassin et de ses équipements pour autant, nous le verrons, c'est toujours à la commune qu'incombe l'aménagement urbain du centre-ville.

La rencontre de ce soir est principalement axée sur la présentation de la construction du bassin portuaire. La question de l'aménagement des espaces à proximité du bassin est abordée plus rapidement, mais sachez qu'un travail est en cours au niveau communal associant élus, techniciens et bureau d'étude. La révision du P.L.U. actuellement en cours aborde également la question de l'aménagement du centre-ville. Des temps d'échanges seront également prévus à l'avenir sur les projets qui seront formulés par la commune.

Il s'agit ce soir de vous délivrer une information la plus précise possible, néanmoins tous les points ne peuvent être traités faute de temps ou parce qu'ils sont en cours de définition. C'est ainsi que d'autres réunions suivront dans les prochains mois. Ces futurs points d'étapes permettront de rentrer dans le détail des travaux et de l'organisation du chantier...

Le projet d'extension du port chenal en centre-ville va vous être présenté par les représentants de la CARA, maître d'ouvrage de l'opération, avec l'appui de la SEMDAS, du cabinet Artelia ainsi que du syndicat mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre.

Il est également prévu un temps d'échange après la présentation. Je ne doute pas que les échanges de ce soir puissent être enrichissant si nous adoptons tous les conditions d'un dialogue respectueux.

Je laisse la parole à monsieur Jean-Pierre Tallieu, président de la CARA.



Intervention de Jean-Pierre TALLIEU

Président de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

Vice-président du Conseil Départemental 17

Président du Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre

Intervention de Jean-Pierre TALLIEU

Président de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique,

Vice-président du Conseil Départemental 17, Président du Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre

Le port en ville m'est toujours apparu comme une évidence, un prolongement naturel du chenal de l'atelier jusqu'au cœur urbain et commercial de La Tremblade, un moyen de rapprocher l'eau et la ville et d'augmenter ainsi son attractivité pour les habitants et les visiteurs.

À l'issue d'une longue procédure (concertation, étude d'impact, enquête publique...), l'arrêté préfectoral de 2008 a fixé le démarrage officiel du programme, suivi des premiers travaux de dévoiement des réseaux et de réalisation de la station de lagunage.

Dans le même temps, la municipalité a mis en œuvre une politique d'acquisitions foncières périphériques au futur bassin, dans la perspective de libérer de nouveaux espaces pour le logement et le stationnement.

Un port en ville, c'est aussi un outil économique à fort potentiel, dont les retombées dynamiseront les commerces du centre-ville, grâce à une attractivité touristique accrue. Ce sont de vrais services et équipements portuaires pour tous les usagers et une amélioration certaine de la qualité des eaux pour la profession ostréicole. C'est un vecteur indiscutable de la valorisation de l'immobilier local.

Nous sommes désormais entrés en phase de réalisation, grâce à la création du Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre, porté à parité par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et le Département de la Charente-Maritime.

J'ai souhaité, en partenariat étroit avec la commune, associer la population à toutes les phases de la construction du port, en vous proposant chaque trimestre une réunion publique d'information, ainsi qu'un site dédié et - à venir - une exposition évolutive. N'hésitez pas à venir y poser vos questions, à y apporter vos contributions et à devenir à nos côtés les ambassadeurs de votre ville et de votre territoire.



Intervention de Patrick REMENIERAS

Directeur Equipements et Logistique
à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

Objectifs du projet

- Libérer des espaces sur le chenal de l'Atelier
- Créer un bassin d'accueil d'environ 115 places
- Faire entrer le port dans la ville et ainsi créer une dynamique économique
- Créer des équipements et des installations dédiés à tous les usagers du port (professionnels et plaisanciers)
- Améliorer durablement la qualité des eaux et mettre fin à l'inondation récurrente de la rue Foran





Portage du projet et gestion de l'équipement

- ▶ Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'Agglomération Royan Atlantique déléguée à la SEMDAS
- ▶ Maître d'œuvre : bureau d'études ARTELIA
- ▶ Portage financier CARA/Département
- ▶ Gestionnaire de l'équipement : Syndicat Mixte portuaire
- ▶ Maître d'ouvrage des aménagements périphériques au bassin : commune de La Tremblade

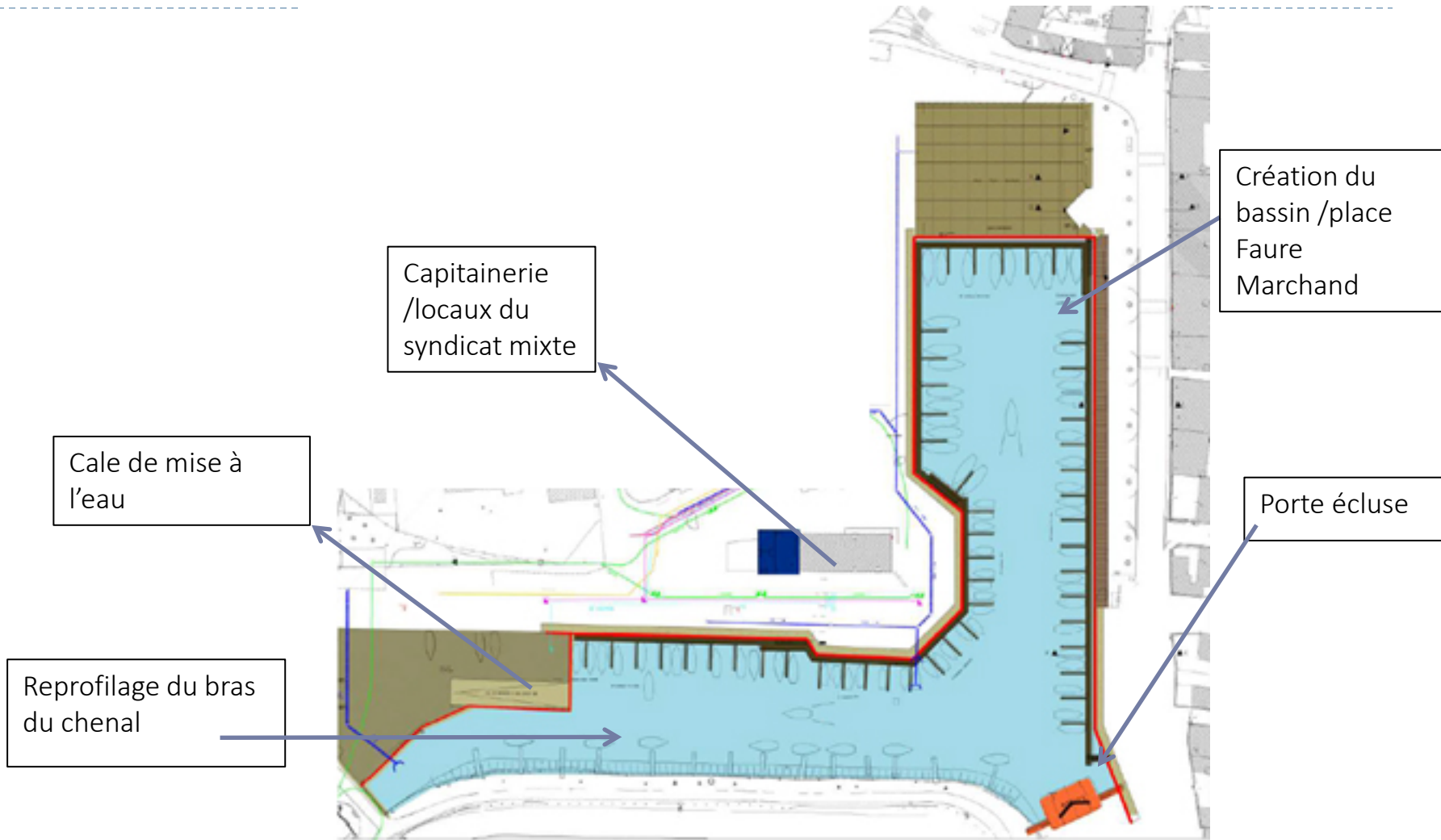




Intervention de Claire DAGANAUD

Directrice du développement à la SEMDAS

Description du projet



Intervention de Pierre-Yves CHEVALIER

Directeur du Syndicat Mixte
des Ports de l'Estuaire de la Seudre

Trois catégories d'impacts économiques

- ▶ Les **impacts directs** issus de l'exploitation du port et des services qu'offriront les infrastructures portuaires

- ▶ Les **impacts indirects** correspondant à l'économie des activités nautiques et des services professionnels

- ▶ Les **impacts induits** correspondant aux retombées de la présence d'un port sur :
 - Le commerce
 - L'attractivité touristique de la ville
 - Le cadre de vie
 - Les valeurs foncières et immobilières



Un lien renforcé à partir du cœur de ville pour l'ostréiculture et le tourisme

► La Grève ostréicole



► Le Train des Mouettes



Des impacts positifs sur l'environnement

▶ Une qualité des eaux renforcée et contrôlée :

- ▶ Une harmonisation des échanges entre eau douce et eau de mer proche du mouvement naturel des marées
- ▶ Une réelle maîtrise du pluvial grâce au lagunage de l'îlot Rousselot et un mode de gestion qui va permettre de maîtriser la qualité des eaux au bénéfice de la profession ostréicole
- ▶ Une diminution significative des impacts négatifs de l'imperméabilisation des sols de la place Faure Marchand

▶ Un meilleur contrôle des risques de submersion :

- ▶ La création du bassin et le reprofilage d'une partie du chenal avec une porte/seuil à la cote « aléa long terme Xynthia+60 cm »



Intervention de Patrick REMENIERAS

Directeur Equipements et Logistique
à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

Le Budget

PROJET EXTENSION PORT CHENAL DE L'ATELIER A LA TREMLADE

DEPENSES	HT
<u>TRAVAUX INFRASTRUCTURES</u>	
Terrassements, parois moulées, pontons, porte écluse, quais d'honneur, rue Foran	
sous-total	7 636 000,00 €
<u>TRAVAUX DE CONSTRUCTION/CAPITAINE/RIE/SANITAIRES</u>	
sous-total	324 000,00 €
<u>MAITRISE D'OEUVRE et MANDATAIRE</u>	
Honoraires, études environnementales, études préalables, études géotechniques	
Assurances DO	
sous-total	1 020 000,00 €
<u>ALEAS ET IMPREVUS</u>	
sous-total	600 000,00 €
TOTAL GENERAL	9 580 000,00 €

Soit 11 500 000 € TTC arrondis

FINANCEMENT :

Budget CARA voté

Aide/subvention du Département de la Charente-Maritime : 50% du montant HT

Autres demandes de subvention : Région Nouvelle Aquitaine, Etat, Union européenne

Le calendrier

PROJET EXTENSION PORT CHENAL DE L'ATELIER A LA TREMLADE

A court terme : janvier à septembre 2019

Décembre 2018/Janvier 2019 :

Reprise de l'opération par la CARA

Transfert des dossiers et contrats de la commune à la CARA

Février à fin mars 2019 :

Reprise et études de conception/Phase "PRO" (projet)

Elaboration du Dossier de consultation des entreprises

Avril à fin juin 2019 :

Consultation des entreprises

Appel d'offres ouvert

Approbation des marchés, mise au point...

Juillet à mi-septembre 2019 :

Ordre de service de démarrage des études d'exécution

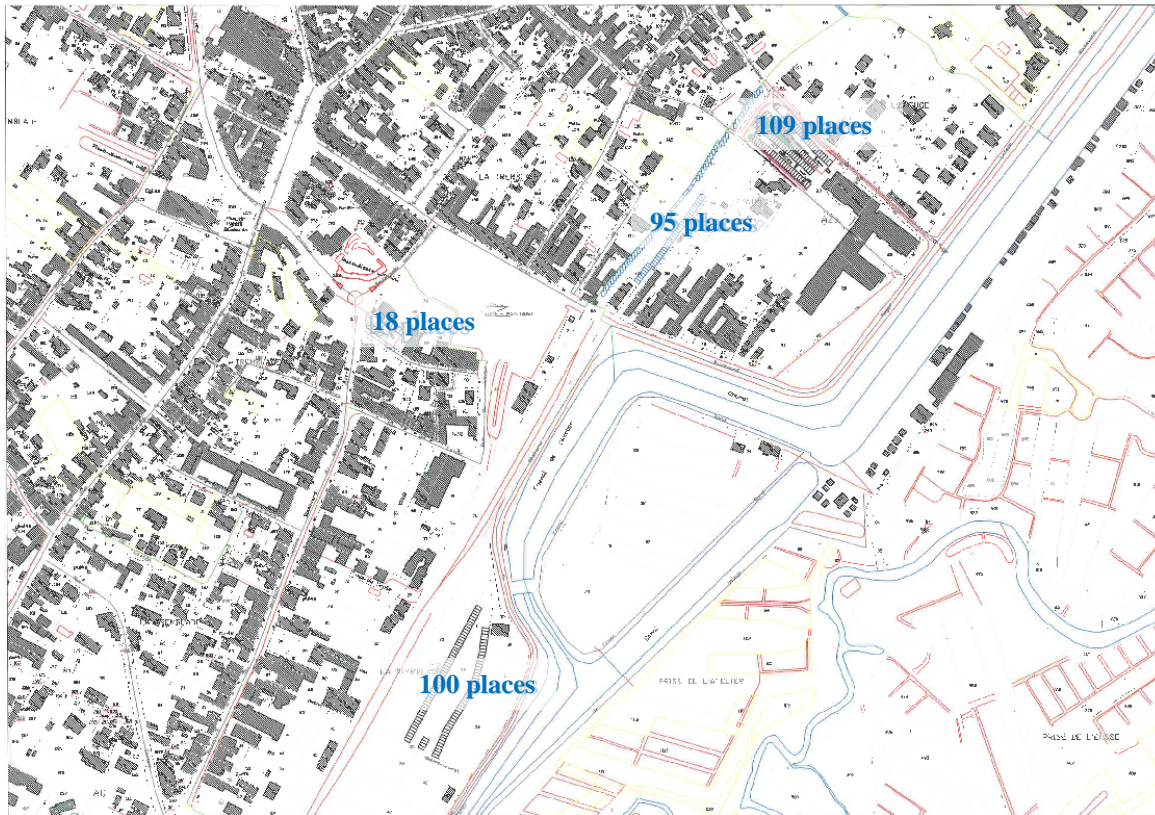
Préparation de chantier

Fin septembre 2019 :

Démarrage des travaux d'infrastructures



► Les questions les plus fréquentes



Comment seront compensées les places de stationnement de la place Faure Marchand ?

Depuis plus de 10 ans, la commune a porté une politique d'acquisitions foncières en périphérie du projet de façon à anticiper la disparition d'une partie de la place Faure Marchand. Ainsi près de 300 nouvelles places de stationnement ont été créées.

Les questions les plus fréquentes

- ▶ **Où s'installeront les commerçants non sédentaires les jours de marché ?**
- ▶ La ville travaille en parallèle sur un programme d'aménagement et de développement du quartier. D'ores et déjà, des solutions de déplacement des camelots sont prévues place du Temple, place Gambetta et sur le quai d'honneur de l'espace portuaire.
- ▶ **Est-ce qu'il y aura davantage de risque d'inondation ?**
- ▶ Le projet s'inscrit dans le respect des normes de protection consécutives à la tempête Xynthia. La porte écluse sera érigée à la norme « aléa long terme Xynthia + 60 cm », permettant une gestion plus efficace des flux et l'anticipation des épisodes potentiels de submersion



▶ **Quand commenceront les travaux et quand s'achèveront-ils ?**

- ▶ Les travaux devraient démarrer en septembre/octobre 2019. Avec une livraison prévue en 2022 pour tenir compte des périodes estivales et des éventuels aléas.

▶ **Combien va coûter le projet et comment sera-t-il financé ?**

- ▶ Le coût estimatif du projet est de 11,5 millions € TTC. Le financement sera porté par la CARA et le Département 17 indépendamment des participations éventuelles de la Région et de l'Europe. Le budget communal ne sera pas impacté.



MERCI DE VOTRE ATTENTION

QUESTIONS / REPONSES

